

Règlement raid 2021

▪ Article 1 : introduction

- Le 19ème Raid Bommès Sauternes Vallée du Ciron aura lieu le 20 mars 2021
- L'organisation et la coordination en est assurée par le CKBN de Bommès
- 1 épreuve est proposée Raid unique 41 km

▪ Article 2 : contenu des épreuves

- Le parcours est conforme au règlement.
- Sous réserve de modification liées à la météo, aux contraintes de terrain ou de sécurité, elles se composent de l'enchaînement de :

Un Raid unique : 30 km de VTT (5 boucles de 6km), 5.5km de trail, 5.5km de canoë.

Départ en commun à 10h30. Une grille de départ sera tracée au sol avec le respect des distanciations physique.

▪ Article 3 : conditions d'inscriptions

- **Raid unique** : la condition de participation est d'être âgée d'au moins 16 ans le jour de l'épreuve. Inscription soit en solo soit par équipe de 2.
- Une équipe comporte 2 personnes et peut être mixte.
- Par le seul fait de s'engager tout concurrent atteste sur l'honneur savoir nager et accepte les termes du présent règlement.
- Les épreuves sont ouvertes aux licenciés ffc, ffa, triathlon, ffct ou ffck sous condition de la mention « en compétition », fédération raid multi-sports.
- Pour les non licenciés obligation de fournir un certificat médical de moins de 12 mois stipulant l'autorisation de pratique multisports en compétition.
- Pour les mineurs fournir obligatoirement **une autorisation parentale** sur papier libre.

▪ Article 4 : Points et classement

- Une barrière horaire sera mise en place sur l'épreuve VTT, les concurrents retardataires seront réorientés, leur dossard retiré. Ils pourront toutefois continuer sur le trail et le canoë mais hors chrono.
- Temps max : 5h
- Les concurrents doivent porter le dossard de la course tout au long des épreuves.
- Il est obligatoire de savoir nager 25m minimum
- Le port du casque de VTT est obligatoire du départ du raid jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée finale.
- Le port du gilet est obligatoire, il devra être gardé attaché tout au long de l'épreuve.
- Les concurrents d'une même équipe sont tenus de rester ensemble tout au long de l'épreuve.
- En cas d'abandon d'un ou des deux concurrents, l'équipe ne sera pas classée
- Une remise des prix aura lieu à l'arrivée au débarquement pour les trois premiers de chaque catégorie.

- Le port du masque sur site est obligatoire

· **Article 5 : inscriptions**

- Les pré-inscriptions se feront en ligne sur le site : <https://raiddebommes.adeorun.com/>
Sans règlement
- Tarif :
20 € par personne
- L'inscription définitive se fera une semaine avant la date avec le prélèvement des 20€ si la manifestation est maintenue

Le jour de la course une caution de 30€ sera demandée par participant pour les dossards et les plaques VTT

- Date limite des inscriptions : **le 19 mars 2021** dans la limite des places disponibles
- Aucune restauration sera proposée le jour de la course

· **Article 6 : Responsabilités**

- Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses sur route.
- Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en bonne condition physique et pleinement conscient des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives dans un milieu naturel. Mais il peut à tout moment durant le déroulement de l'épreuve demander une assistance ou un avis médical.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de bris de matériel.

· **Article 7 : Sécurité et secours**

- La sécurité et le balisage sur le parcours sont assurés par les bénévoles du CKBN.
- Le service médical est assuré par un secouriste mobile et un poste de secours de l'association Alaska , composé de 3 secouristes et postés sur la base nautique de Bommes jusqu'à 16H30.
- Sur l'eau sera prévue une embarcation motorisée, équipée de matériel de premiers soins avec à son bord un coéquipier en sus du pilote en liaison radio avec le poste de secours et l'organisateur.
- Sur la route la protection de passages dans les carrefours sera assurée par la mise en place de moyens humains (signaleurs équipés de panneaux verts et rouges). Attention la route reste ouverte à la circulation, les raideurs ne sont pas prioritaires. Respect du code de la route.

· **Article 8 : Annulation et remboursement**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

· **Article 9 : Matériel et ravitaillement**

• **Pas de ravitaillement sur la course**

Vous devez être autonomes en eau et en nourriture

• Un ravitaillement à l'arrivée dans le respect des normes sanitaires imposées au moment de la course

- Seuls les VTT (**non électrique**) sont autorisés sur la course, les cyclocross sont interdits.
- Les VTT et les casques ne sont pas fournis par l'organisation. Attention chaque concurrent est responsable de son matériel ainsi que de la mise en place et de la récupération de celui-ci dans le parc à vélo. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation de celui-ci durant le déroulement de la journée.
- Les bateaux sont tous fournis par l'organisation (impossibilité d'utiliser sa propre embarcation) et ils ne sont pas numérotés. Ils sont choisis librement par les concurrents au moment de l'embarquement. Les canoës biplaces insubmersibles sont munis de 2 pagaies simples et deux gilets. Ils sont destinés aux équipages duo. Les kayaks monoplace insubmersibles sont à disposition des raiders solo avec pagaies doubles et gilets (possibilité de participer au raid avec sa pagaie personnelle. Attention chaque concurrent est responsable de la mise en place de cette pagaie au point de départ kayak et de son retrait à l'issue de l'épreuve kayak. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation de celle-ci).
- Le port du gilet est obligatoire durant la réalisation de l'épreuve nautique, il doit être porté, attaché sur la totalité du parcours nautique sous peine de disqualification de l'équipe ou du concurrent.
- Un moyen d'hydratation (gourde ou Camel-bag) est obligatoire ainsi qu'une couverture de survie

Article 10 : Restrictions COVID

DEPART : une grille de départ sera tracée au sol par ordre de dossard pour veiller à la distanciation physique entre chaque participants.

ZONE DE COURSE : Les concurrents doivent respecter une distanciation physique de deux mètres lorsque cela est possible. Il est fortement recommandé de ne pas cracher au sol et d'utiliser un mouchoir en papier à usage unique à conserver sur soi jusqu'à l'arrivée puis à jeter dans les containers prévus à cet effet.

PAS DE RAVITAILLEMENT EN COURSE

ZONE D'ARRIVÉE : Zone interdite aux non-participants, pas de public (ou dans le respect des règles de distanciation préconisées par les autorités).

Le port du masque sera exigé dès le passage de la ligne d'arrivée.

En vous souhaitant une bonne épreuve, que les meilleurs gagnent et que tout le monde s'amuse !!!

Infos pratiques:

Accueil des concurrents et remise des dossards :

Le vendredi 19 mars de 18h à 19h30 à la halte nautique de Bommès

Ou le 20 mars, jour de la course à partir de 8h

Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter :

Par mail : raiddebommès@orange.fr

[Téléchargez le règlement : ICI](#)